



Contrôle des habitants

Rue du Village 3  
1041 Poliez-Pittet



[commune@poliez-pittet.ch](mailto:commune@poliez-pittet.ch)



021 881 33 51

## Annonce de location ou sous-location d'hébergement de brève durée

Loueur
Raison sociale : .....
Nom et prénom : .....
Adresse du bien loué : .....

### Personnes hébergées

Nom	Prénom	Date d'arrivée (jj.mm.aaaa)	Date de départ (jj.mm.aaaa)	Remarques

Formulaire à retourner **au plus tard le 10 du mois suivant** à [commue@poliez-pittet.ch](mailto:commue@poliez-pittet.ch) ou à la Commune de Poliez-Pittet, Rue du Village 3, 1041 Poliez-Pittet.  
Le loueur atteste avoir rempli avec exactitude le présent formulaire.

Lieu et date

Signature du loueur

Art. 74c LEAE - Obligations du loueur :

2 En particulier, le loueur fournira l'avis donné au bailleur et prescrit par l'article 262 CO, ainsi que toute information utile sur le respect du délai et des exigences posées par l'article 15, alinéa 2 RLPPPL.

3 Le loueur tient un registre permettant le contrôle des personnes hébergées (copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport) et mentionnant les périodes précises d'hébergement (dates d'arrivée et de départ).

4 Le loueur remet chaque mois une copie du registre prévu à l'alinéa 3 à l'autorité communale compétente. Pour le surplus, le règlement fixe les modalités.

Lundi 8h.-12h00 /13h.-18h30  
Mardi 8h.-12h00 /13h.-16h30  
Mercredi fermé  
Jeudi 13h.- 16h30  
Vendredi fermé